



Collectivité
Territoriale
de Guyane

*Le Président de la Collectivité
Territoriale de Guyane*

Cayenne, le 18 Mai 2021

Monsieur Alain AYONG LE KAMA
Recteur d'académie
Route de Baduel
BP 6011
97306 CAYENNE Cedex

Objet : maintien d'un service minimum dans les EPLE

Monsieur le Recteur,

Pour faire suite à mon courrier en date du 17 mai et aux annonces effectuées de concert avec l'association des maires, je vous confirme, comme j'ai pu l'annoncer publiquement qu'il me semble essentiel que nous puissions maintenir un service minimum dans les établissements pour les classes devant passer un examen de fin d'année, les jeunes en internat ou en famille "hébergeantes" qui seraient amenés à rester sur le littoral ainsi que les quelques personnels prioritaires qui auraient des enfants en collège ou lycée ne pouvant rester seuls à la maison.

Afin d'assurer l'accueil des élèves concernés en cours ainsi que la restauration afférente, les transports scolaires seront organisés normalement par la CTG et les personnels des établissements resteront disponibles par rotation pour assurer la restauration, l'accueil et le nettoyage selon les protocoles sanitaires.

Les effectifs réduits d'élèves qui fréquenteront les établissements faciliteront ainsi la prise en charge et la mise en œuvre des mesures sanitaires adaptées et permettront de diminuer les tensions liées aux absences et au stress de la pandémie.

Mes services restent à votre disposition pour définir les modalités pratiques et notamment les effectifs minimaux nécessaires pour assurer ce service.

Rodolphe ALEXANDRE

Copie :

- Préfet de la Région Guyane
- Directrice de l'ARS Guyane
- Direction générale des territoires et de la mer
- Président de l'AMG

